

Compte-Rendu Sommaire

Conseil Municipal du Jeudi 2 février 2017

Étaient présents : TRÉGUER Jean-François, CORRE Laurence, QUÉNÉHERVÉ Fabrice, LE ROUX Cécile, DARÉ Claude, HÉLIËS Christelle, LÉLIAS Henri, CORNEC Adeline, MONOT Philippe, MERCELLE Denis, LANNUZEL Jean-Michel, TALEC Hélène, GOURIOU Jean-Yves, GALLIOU Nadine, LAVIGNE Sandrine, LE COQ Gwendal, GAC Sandrine, LAOT Marie-Hélène, GUIAVARC'H Claude, SICHE Brigitte, MANAC'H Philippe, MINGANT Nolwenn, DREZEN Marie-Thérèse, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : LAOT Jean-Yves (procuration à LANNUZEL Jean-Michel), PREMEL Martine (procuration à GALLIOU Nadine), STÉPIEN Xavier (procuration à HÉLIËS Christelle), HALLEGOUET Grégory (procuration à DARÉ Claude), KERLAN Christian (procuration à MINGANT Nolwenn),

Absents : BRUNET Pascale,

Secrétaire de séance : GAC Sandrine

Début de séance : 20h30.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DU MAIRE

Agenda municipal
Informations CCPA
Informations règlementaires
Informations diverses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 20 décembre 2016
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Convention concernant la restauration des fonctionnaires et agents de l'Etat du Ministère de l'Education Nationale

TRAVAUX

Transferts des compétences « maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public » et « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF

Programme de rénovation de la toiture de la salle de Kergroas

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01 : Agenda municipal

Monsieur le Maire a informé le conseil des différents événements ayant eu lieu sur la commune de Lannilis depuis le conseil du 20 décembre dernier.

Point n°02 : Informations CCPA

Monsieur le Maire a informé le conseil des principaux points abordés lors des bureaux communautaires des 5 et 26/01/2017.

Point n°03 : Informations réglementaires

Néant.

Point n°04 : Informations diverses

Néant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°05 : Approbation du compte rendu du conseil du 20/12/2016

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 25 janvier 2017,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 20 décembre 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Point n°07 : Convention concernant la restauration des fonctionnaires et agents de l'Etat du Ministère de l'Education Nationale

Les personnels fonctionnaires et agents de l'Etat dont l'indice de traitement est inférieur à un indice plafond (Indice Nouveau Majoré 467) peuvent accéder, pour les repas de midi au restaurant scolaire de la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

TRAVAUX

Point n°08 : Transferts des compétences « maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public » et « entretien et maintenance des installations d'éclairage public » au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipelement du Finistère (SDEF)

Bien que ne disposant pas, en régie, de compétence spécifique en ce domaine, la commune de Lannilis assure historiquement la maîtrise d'ouvrage pour ses travaux d'investissement et de maintenance liés aux installations d'éclairage public.

Plusieurs conventions triennales successives ont confié la prestation d'entretien de ces équipements à la société Bouygues Energies et Services (budget d'environ 30 000 euros TTC hors révisions pour un parc de près de 1 000 points lumineux). Ce contrat est parvenu à son terme et, depuis 2015, seule la maintenance corrective est assurée au travers de contrats de prestations ponctuelles.

Dans un souci de préservation du patrimoine que constitue ce parc de points lumineux, un nouveau cadre contractuel doit aujourd'hui être mis en place afin de permettre la planification et le suivi des opérations d'entretien tout en offrant des délais d'intervention corrective réduits.

Offrant une alternative séduisante vis-à-vis des prestataires privés, le Syndicat Départemental d'Energies et d'Équipement du Finistère (SDEF) a été sollicité par la collectivité. En effet, près de 70 % des communes du département (187 sur 279) ont d'ores et déjà confié au SDEF leur compétence « éclairage public » (maîtrise d'ouvrage à la fois des installations neuves et de maintenance des équipements). Pour assurer le suivi et l'entretien d'un total de 56 000 points lumineux, le SDEF a développé des outils (déclaration de panne par internet, etc.) et s'appuie sur un réseau de prestataires couvrant chacun un périmètre géographique (connaissance des réseaux, maîtrise des délais d'intervention de 4 à 72h selon la gravité...).

Les estimations communiquées par les services du syndicat départemental conduisent à évaluer entre 18 et 20 000 euros TTC le coût d'entretien annuel du parc communal à (18-20 euros TTC par point lumineux, voire 13-15 euros TTC pour un éclairage type LED).

Considérant la qualité des prestations proposés par le SDEF, l'organisation permettant un suivi du parc par la commune (outil internet), l'allègement de la charge du personnel communal (DT/DICT), les délais d'intervention satisfaisants et le coût annuel inférieur de 30-40 % au cadre contractuel antérieur, Il est proposé au conseil d'autoriser le transfert de cette compétence « éclairage public » (maîtrise d'ouvrage des installations neuves et entretien et maintenance des installations d'éclairage public) au SDEF, au titre de ses compétences à la carte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le transfert de cette compétence « éclairage public au SDEF.

Point n°09 : Programme de rénovation de la toiture de la salle de Kergroas

La salle polyvalente de KERGROAS est composée d'une salle multisports et d'une aile abritant un court de Tennis. Cette infrastructure sportive accueille les activités sportives à la fois scolaires et associatives. Elle permet également de tenir, de façon occasionnelle, des manifestations culturelles ou associatives ne relevant pas du domaine sportif (assemblées générales, lotos, vide-greniers...).

La toiture existante, amiantée, présente des défauts d'étanchéité qui ont rendu nécessaires de multiples interventions correctives au cours des 5 dernières années. En période hivernale, des infiltrations d'eau rendent régulièrement le sol glissant ce qui a justifié, en 2015, la consignation de la salle et l'annulation de multiples séances du Tennis club.

En dépit d'un contexte budgétaire contrant et d'autres priorités dictées par l'AdAP de la commune, la réfection de la toiture du complexe sportif de Kergroas est jugée prioritaire et programmée en 2017.

L'opération est estimée à 428 000 € HT.

Les travaux d'un montant de 400 000 € HT se décomposent comme suit :

- Le désamiantage : 50 000 € HT
- La réfection de la toiture : 350 000 € HT (Charpente + bardage)

A cela s'ajoute :

- Une mission de maîtrise d'œuvre : 28 000 € HT
- Une expertise charpente
- Un diagnostic amiante
- Contrôles techniques divers et/ou règlementaires

A noter que ce dossier présente un aspect environnemental :

- la collectivité s'associe à ENERGENCE pour améliorer les qualités énergétiques du bâtiment (limiter les déperditions énergétiques par la toiture)
- le chauffage au gaz du bâtiment s'est traduit par une consommation de près de 40 MWh (113 kWh/m².an)
- l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques est envisagé, bien que non chiffré à ce stade. Ces panneaux pourrait contribuer à pourvoir en partie aux besoins électriques (et chauffage d'eau sanitaire) du complexe sportif mais également du groupe scolaire de Kergroas.

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Montant sollicité de la subvention	Taux de subvention sollicité / Projet global HT
Etat - D.E.T.R.	400 000 €	200 000 €	46,73%
Etat - FSIL	400 000 €	142 400 €	33,27%
Région - Pays de Brest - TEPCV			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)		342 400 €	80,00%
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	428 000 €	85 600 €	20,00%
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	428 000 €	428 000 €	100,00%

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour son bon déroulement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour son bon déroulement.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°06 : Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) du PLUi

Le point n°6 est abordé en fin de séance, avec la présentation par M. Christian CALVEZ, Président de la CCPA.

À l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire déclare ouvert le débat sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U.i. du Pays des Abers.

Le Conseil municipal débat sur le sujet.
